

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2026

---

POUR UNE GÉNÉRATION SANS SUCRE - (N° 2307)

N° AS1

## AMENDEMENT

présenté par

M. Sother, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, Mme Dombre Coste, Mme Froger,  
Mme Godard, M. Guedj, M. Houlié, Mme Runel et M. Simion

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
---